



Maisons-Alfort, le 21 décembre 2007

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un guide de bonnes pratiques pour la fabrication d'aliments minéraux pour animaux

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rappel de la saisine :

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le vendredi 5 octobre 2007 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), d'une demande d'avis relatif à un guide de bonnes pratiques pour la fabrication d'aliments minéraux pour animaux.

Ce guide doit répondre aux articles 4, 5, 6, 20 et 22 et à l'annexe II du règlement CE n°183/2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments destinés aux animaux.

Contexte :

Ce guide définit les bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP ainsi qu'un « système qualité » concernant l'activité de fabrication d'aliments minéraux.

Le document expertisé (version septembre 2007) est une seconde version du guide dont la première version a été examinée par les administrations en juin 2007 et dont toutes les modifications suggérées lors de cette première expertise ont été prises en compte.

Le présent avis ne se prononce que sur l'application des bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP relative à l'activité de fabrication d'aliments minéraux.

L'Afssa prend acte de l'effort effectué pour caractériser les processus de traçabilité interne.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Alimentation animale », réuni le 18 décembre 2007, l'Afssa émet les remarques suivantes :

Observations sur le fond :

Concernant les fiches étapes

Un recueil de 34 fiches décrit les 21 étapes de fabrication des aliments minéraux. Chacune des fiches rappelle les objectifs du contrôle de l'étape en question, met en avant les risques ou problèmes qui y sont associés, donne les recommandations de bonnes pratiques et rappelle les exigences de maîtrise et surveillance.

Il faudrait cependant préciser :

- par qui les formules doivent être validées avant le transfert (fiche 2) ;
- la durée de conservation des échantillons d'intrant (fiche 5). Un plan d'échantillonnage consignait d'une part, la fréquence minimale d'échantillons, et d'autre part, des quantités d'échantillons prélevés serait à fournir ;
- la durée de l'archivage des mises en fabrication au niveau de la fiche 8 (ordonnancement) ;
- que lors de l'évolution des formules ou de changement de fournisseurs pour des motifs sanitaires, les raisons doivent être indiquées ;

Concernant l'étude HACCP

Le guide propose une démarche de type HACCP avec une analyse des risques et la détermination de points critiques.

Le guide recommande la surveillance de mycotoxines, salmonelles et pesticides (substance parentale et métabolites) dans certains intrants des aliments minéraux (p 58) mais aucun rappel de la réglementation n'apparaît (substances indésirables dans les aliments pour animaux). En outre, on ne retrouve pas les substances médicamenteuses vétérinaires pourtant cités parmi les dangers en préface du guide (p 1).

Remarques additionnelles :

- Il manque quelques définitions spécifiques telles que les termes « dangers » et « risques » dans le glossaire ;
- Ajouter une flèche dans le diagramme 2 p 55 entre « la maîtrise est-elle nécessaire à cette étape pour garantir la salubrité ? » et « non » ;
- Rappeler dans le chapitre consacré aux PCDD/F et PCB-DL que les contaminants peuvent être consommés par l'homme *via* les produits animaux (lait, œuf, tissu adipeux) ;
- Il serait souhaitable de remplacer « CCP intrant » par « CCP achat » dans la fiche 3.1 ;
- Indiquer « mesures préventives et correctives » p 66 ;
- Séparer la liste présentée dans l'annexe 5 (p 75) en deux parties : « Fluor, Arsenic » et « métaux lourds » ;
- Indiquer « la teneur en PCB-DL peut ne pas être... » ;
- La bibliographie devrait être complétée par les textes réglementaires.

Conclusions :

Le guide proposé est clair, complet et bien présenté. Son champ d'application est clairement défini. La terminologie employée est précise et conforme à la réglementation, bien que le glossaire puisse être complété. Le système de « fiches étapes » permet une bonne cohérence avec le système HACCP. Les annexes sont bien choisies mais parfois incomplètes (substances indésirables). Les dangers pris en considération sont pertinents (métaux lourds, PCDD/F et PCB-DL) bien que les médicaments vétérinaires soient uniquement cités en introduction et que les cas des salmonelles et mycotoxines ne comportent pas de rappel de la réglementation. L'exemple d'analyse HACCP et les points critiques identifiés permettent de favoriser le respect des règles d'hygiène par les fabricants d'aliments minéraux destinés à l'alimentation des animaux.

Mots clés : alimentation animale, guide de bonnes pratiques d'hygiène, aliments minéraux

La Directrice Générale

Pascale BRIAND